

- a) en cas de dénonciation de la part du locataire saisonnier/vacancier, les arrhes lui seront remboursées, déduction faite d'une indemnité de 20 % pour frais de dossier.
- b) Si c'est le propriétaire qui dénonce l'accord, il remboursera la totalité des arrhes reçues plus 20 %

10°) **GARANTIE** : Un chèque de caution de 300,00 euros sera remis au propriétaire à l'arrivée et avant remise des clefs, ceci afin de répondre des dégâts qui pourraient être causés aux objets mobiliers ou autres, ainsi que du nettoyage occasionné. Cette caution ne pourra en aucun cas être considérée comme participation au paiement du loyer et ne sera productif d'aucun intérêts. Ce chèque de caution sera restitué à la fin de la location, déduction faite des dégâts occasionnés, nettoyage, etc.... Si le cautionnement s'avère insuffisant, le locataire saisonnier/vacancier s'engage à parfaire la somme après inventaire de sortie.

11°) Il est formellement reconnu par le locataire saisonnier/vacancier que cette location est acceptée et conclue pour une occupation des lieux par adultes et enfants plus de 12 ans. Au cas où ce nombre serait dépassé, le loueur et le locataire saisonnier/vacancier s'entendront à l'amiable compte tenu des charges supplémentaires imposées par la modification de l'occupation.

12 °) Le loueur, en cas de non-versement du solde de la location, disposera à nouveau des locaux et le locataire saisonnier/vacancier n'aura droit à aucun remboursement.

13°) Tous les animaux, chiens, etc.. ne seront tolérés dans la location ou en dehors sans l'accord du propriétaire.

14 °) Il est convenu qu'un état des lieux loués aura lieu lors de l'entrée en jouissance. Toute perte ou dégât donneront lieu à indemnisation selon l'article garantie au paragraphe 10.

15°) La remise des clefs s'effectuera dès que le locataire saisonnier/vacancier aura remis au propriétaire :

- Le chèque du solde de la location majoré de la taxe de séjour et éventuellement de l'option ménage 20 euros.
- Le chèque de caution d'un montant de 300 euros.

(libeller les chèques à l'ordre de la sci le large).

16°) Toute réclamation ne sera prise en considération que pendant la durée légale du contrat si la réclamation émane du locataire saisonnier/vacancier. Chaque partie s'engage à se conformer et à respecter les clauses du présent contrat. En cas de litige, le Tribunal du domicile du loueur sera compétent pour juger des faits.

17°) Le présent contrat est établi en DEUX EXEMPLAIRES.

(Nom, prénom du locataire) M _____ se déclare d'accord sur cette location, après avoir pris connaissance des renseignements s'y rapportant.

Fait à _____ , le _____ .

Lu et approuvé
LE LOCATAIRE (signature) :

Lu et approuvé
LE PROPRIETAIRE (signature)

N.B. : Faire précéder chaque signature de la mention MANUSCRITE «Lu et approuvé».

ETAT DESCRIPTIF ET CONDITIONS DE LOCATION

1° RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Propriétaire : S.C.I. LE LARGE, Résidence Le Large, 33 quai du Hable 76200 DIEPPE

Adresse des lieux loués : Résidence LE LARGE, 33 quai du hable 76200 DIEPPE, appartement 4^{ème} Etage.

Date de construction : 1950

S'agit'il d'une construction classique dur ? : oui

S'agit'il d'une villa avec jardin ? : non

S'agit'il d'un appartement situé dans un immeuble comportant plusieurs appartements ? : oui

Dans ce cas combien ? : 5

S'agit'il de pièces dans un appartement ou villa déjà occupés partiellement ? : non

Numéro de l'appartement ou de la maison loué ? : néant

Nombre de pièces principales ? : 4

Superficie totale des lieux loués : 53 m2

Etage : 4^{ème} Etage (vue sur le chenal et vue sur la mer)

Y a-t-il un jardin ? : non

(le locataire en a t'il la jouissance ?) : néant

Y a-t-il un parc ? : non

(le locataire en a t'il la jouissance ?) : néant

Y a-t-il une cour ? : oui

(le locataire en a t'il la jouissance ?) : oui

Y a-t-il un garage ? : oui

(le locataire en a t'il la jouissance ?) : non

2°) SITUATION DE L'IMMEUBLE DANS LA LOCALITE :

Distance de la mer : 2 mn

Distance de la plage la plus proche : 2 mn

Distance du lac ou rivière : 10mn

Distance de la gare S.N.C.F. : 5 mn de la gare routière : 5 mn

Distance du centre ville : 5 mn

Vue : chenal et mer

Cuisine : Sud

Salle de bains : Sud

Chambres et Séjour: Est

Y a-t-il une terrasse ? : non

des balcons ? : non

Signaler les inconvénients du voisinage (bruits, odeurs, etc...) : néant (en résidence)

3°) DESCRIPTION DE L' APPARTEMENT :

Etat entretien : très bon

Peinture : très bon

Chauffage, eau chaude : gaz de ville

Téléphone : non

Descriptif de chaque pièce :

Séjour : living, canapé, table, Chaises, TVC (écran plat), 1 fenêtre en pvc double vitrage.

Chambre 1 : 1 lit 2 personnes, chevets, commode, 1 fenêtre en pvc double vitrage.

Chambre 2 : 2 lits 1 personne en 90, chevets, commode, 2 fenêtres en pvc double vitrage.

Cuisine : aménagée, 1 fenêtre double vitrage en pvc.

Salle de bains : douche, lavabo, 1 fenêtre en pvc double vitrage.

WC : pièce à part.

Pièce annexe : 1 laverie dans la cour avec lave-linge, sèche-linge et accessoires, évier etc.

Y a-t-il une entrée ? : oui, palier desservant sur les pièces.

Y a-t-il un réchaud au gaz de ville ? : oui gazinière avec plaques vitro-céramique

Y a-t-il un évier à eau chaude et froide ? : oui

Y a-t-il un réfrigérateur? oui

Contenance : table top

Y a-t-il un vide ordures ? : non

Y a-t-il une batterie de cuisine complète ? : oui

Y a-t-il une salle d'eau indépendante ? : oui

Surface : 9 m2

Avec lavabo eau chaude et froide : oui

Avec douche : oui

Baignoire : non

Y a-t-il un w.c dans l'appartement, à l'étage, dans la cour ? : oui dans salle de bains

Vaisselle (pour combien de personnes ? : 3 personnes – DRAPS NON FOURNIS.